

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« CHANCE EN OR », « CARRE OR », « MILLIONNAIRE » et « JACKPOT »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 28 juillet 2021 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CHANCE EN OR » fait le 21 février 2022 s'applique à l'émission n°02 du jeu « CHANCE EN OR » ayant le code jeu 146, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 2 janvier 2023.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CARRE OR » fait le 11 octobre 2022 s'applique à l'émission n°01 du jeu « CARRE OR » ayant le code jeu 796, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 2 janvier 2023.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MILLIONNAIRE » fait le 9 mars 2016 et dont la dernière modification a eu lieu le 10 septembre 2021 s'applique à l'émission n°03 du jeu « MILLIONNAIRE » ayant le code jeu 671, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 09 janvier 2023.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « JACKPOT » fait le 19 juin 2018 et dont la dernière modification a eu lieu le 16 juillet 2021 s'applique à l'émission n°04 du jeu « JACKPOT » ayant le code jeu 659, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 16 janvier 2023.

Fait le 14 décembre 2022

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri